



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
À l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 12/09/2025
Et
Publication ou notification du :
12/09/2025

L'an 2025, le 11 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2025.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. CARBONNIER Christophe donne pouvoir à Mme Denise GUESDON

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2025_D_18

SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention additionnelle Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Considérant que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

– **APPROUVE** les termes de :

- ☐ La convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,
- ☐ La convention de déploiement de l'Offre Numérique Essentielle (ONE),
- ☒ La convention Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données,
- ☐ La convention de gestion pour la mise en œuvre de prestations numériques mutualisées,



- ☐ La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- ☐ La convention pour la fourniture de services de télécommunications,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 11/09/2025
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR